



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté M. Jacky DELAFOY, excusé.

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MAI 2024

L'approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2024 est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal

2/ ORGANISATION DES PERMANENCES DES BUREAUX DE VOTES DES 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024

Sur proposition du Maire, les conseillers décident d'organiser ces permanences par demi-journée (8h / 13h et 13h / 18h). Ainsi, chaque scrutateur ne sera mobilisé qu'une seule fois sur les 2 dimanches pour la tenue des bureaux de vote. Leur présence reste nécessaire à 18h pour le dépouillement

3/ MONTANT DES EXCÉDENTS DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT 2023 À TRANSFÉRER À LA CCP

Pour rappel, lors de la séance du conseil municipal du 28 mai dernier, après avoir analysé la synthèse des éléments financiers, le conseil avait proposé, dans le cadre d'une délibération provisoire, de reverser à la CCDP des excédents qui permettent à la commune de prévoir la prise en charge d'éventuels impayés antérieurs, le reversement des redevances pour la pollution de l'eau domestique 2023 et des factures 2024 réglées par la commune pour le compte de la CCDP. Ces versements permettront à la CCDP d'assurer le règlement des 2 prochaines annuités des emprunts transférés et de se constituer une trésorerie. Pour donner suite à une analyse plus fine des éléments financiers, le conseil délibère, à l'unanimité, le reversement à la CCDP les montants suivants :

- ✚ pour le service eau : 700 € en fonctionnement et 80 000 € en investissement
- ✚ pour le service assainissement : 70 000 € en fonctionnement et 0 € en investissement

4/ APPROBATION DE LA DISSOLUTION DU SYNDICAT BEGY

La Communauté de Communes Du Pithiverais ayant décidé le 19 octobre 2023 (délibération n° 2023-96) la non-délégation de la compétence Eau au syndicat Intercommunal pour la production en eau potable Boynes – Estouy – Givraines – Yèvre-La-Ville (BEGY) à compter du 01/01/2024, il faut considérer la dissolution de plein droit du syndicat.

Le conseil municipal délibère favorablement, à l'unanimité, la dissolution du syndicat à compter du 31/12/2023 et accepte les conditions de liquidation du syndicat avec le transfert de l'ensemble des biens actif et passif, droits et obligations à la CCDP qui est substituée de plein droit au syndicat.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ **Élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024**

Pour rappel, le bureau de vote sera ouvert les dimanches

- ✚ 30 juin pour le 1^{er} tour
- ✚ 7 juillet pour le 2^{ème} tour de 8 h à 18 h

❖ **Fermeture Mairie**

Le secrétariat de mairie sera fermé cet été **du 27 juillet au 18 août inclus**
En cas de besoin, il faudra téléphoner au maire ou à l'adjoint.

❖ Programme du 14 juillet 2024

RAPPEL : confirmation de présence obligatoire avant le 1^{er} juillet
(au 24 juin, 9 réponses seulement ont été reçues)

Programme proposé :

- ✚ 7H30, sur le terrain devant l'entrée de la salle communale, jeux ouverts à tous (Mölkky, tir au but, jeu cérébral,)
- ✚ 19 heures apéritif suivi d'un barbecue (saucisses/merguez), chips, fromage, dessert, pain, eau et rosé.

❖ Nuit des églises du 29 juin 2024 de 16 h à minuit

Histoire de l'église

Située jusqu'à la Révolution dans le diocèse de Sens, archidiaconé du Gâtinais, cette église fut fondée par l'abbaye de Ferrières au 8^e ou 9^e siècle et reconstruite par ses soins au 12^e siècle. L'auteur de la fiche de la base Mérimée la date de la fin du XII^e siècle ; chœur début du 13^e siècle. D'importants travaux ont été réalisés au 19^e siècle notamment la voûte de la nef et en 2007 le renforcement du contrefort du clocher de la face sud. Intérieur : Le banc d'œuvre et la chaire à prêcher, meubles du 18^e inscrits au titre des monuments historiques ont été complètement restaurés en 2023. Il existe une Pietà contemporaine (2019) créée par Jean Anguera et un Chemin de croix (1982 - 2023) signé du même artiste.

Programme

- ✚ Visite libre (de 16h à minuit).
- ✚ Visite guidée de l'église (16h - 18h - 20h et 22h).
- ✚ Expositions permanente et temporaire libres
- ✚ Expositions accompagnées de l'artiste aux mêmes heures des visites de l'église.

L'exposition permanente est composée de la Pietà et du Chemin de Croix.

L'exposition temporaire présente des œuvres de Jean Anguera.

**Samedi 29 juin 2024
de 16h à minuit**



❖ Rappel : Nouvelle gestion des Services « eau » et « assainissement » de Givraines

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Communauté de Communes Du Pithiverais assure la gestion des services Eau et Assainissement de la commune de Givraines.

L'OAPI devient l'interlocuteur unique des Givrainois(es).

Numéro unique : 02 38 30 60 46

